



## Fiche d'information sur le programme national de développement rural de la France (2014-2020)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme national de développement rural de la France (Programme national de gestion des risques et assistance technique – PNGRAT) le 8 septembre 2015. La dernière modification, adoptée le 25 février 2022, a pour objet d'abonder l'enveloppe FEADER allouée aux mesures de gestion des risques du PNGRAT à hauteur de 193 M € (transfert du 1er pilier).

Avec un budget de plus de **1.068 millions d'euros**, le PNGRAT a pour vocation de traiter la problématique liée à la **gestion des risques** en agriculture en France. Le programme soutient actuellement 451 600 exploitations pour souscrire à des systèmes d'**assurance récolte** et payer les primes d'assurance ou pour participer au **fond de mutualisation (FMSE)**.

Il englobe également **l'assistance technique** qui a pour objet de permettre le financement d'**actions liées à la mise en œuvre de l'ensemble des programmes régionaux et nationaux** élaborés par la France, et notamment le financement des dépenses liées aux **outils informatiques nationaux** utilisés pour la mise en œuvre des PDR, le financement des coûts liés aux travaux préparatoires pour la **délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques**, ainsi que d'autres actions d'assistance technique.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [Politique Agricole Commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 27 États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [Accord de Partenariat](#) a été convenu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020, la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et le programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain

nombre de mesures sont repris dans un Cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

## **1. SITUATION ET ENJEUX**

La surface totale de la France est de 632 833 km<sup>2</sup> et les zones rurales couvrent 53,6 % de ce territoire.

Dans ce vaste territoire plusieurs types de climats sont à distinguer : océanique, semi-continentale, de montagne ou méditerranéenne en métropole et maritime tropicale, tropical maritime et équatorial dans les régions d'outre-mer.

La palette des activités agricoles est assez large avec des types de productions animales et végétales variées. En même temps, la répartition géographique de la production montre une spécialisation régionale.

Dans ce contexte, l'agriculture est confrontée à des risques de marché et de production diversifiés. L'activité agricole est exposée aux risques climatiques variés et spécifiques selon la localisation géographique, ainsi qu'aux aléas sanitaires, phytosanitaires et environnementaux.

## **2. COMMENT LE PDR RÉPOND AUX ENJEUX**

Le PDR s'articule autour du domaine prioritaire 3B – *Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau de l'exploitation (96 %)*.

La stratégie du PNGRAT est de se focaliser exclusivement sur le besoin de soutenir les exploitations dont l'activité économique risque d'être mise en péril suite aux conséquences d'un aléa.

Ainsi, dans le but de pallier les risques de production en agriculture, le PNGRAT propose d'activer sur tout le territoire français deux outils de gestion des risques : l'assurance récolte et le *fond de mutualisation (FMSE)*.

Il est estimé qu'à travers le PNGRAT presque 548 600 exploitations agricoles françaises vont bénéficier d'une aide pour activer des outils de gestion des risques.

En outre, le PDR alloue également une partie du budget pour financer le développement des outils informatiques nationaux utilisés pour la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de développement rural, ainsi que les travaux préparatoires pour la délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques.

## Annexe

### Distribution indicative des ressources du programme national de développement rural de la France et indicateurs cibles

Priorité et cibles	Mesures	Soutien public indicatif	%
<b>Priorité 3 :Promouvoir l'organisation de la chaine alimentaire ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture</b>		<b>1.061.249.799,00</b>	<b>98,77%</b>
<b>3B Gestion des risques (Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations)</b>		<b>Total: 3B 1.061.249.799,00</b>	<b>98,77%</b>
T7: % des exploitations soutenues par des outils de gestion des risques (Domaine prioritaire 3B)	95,64	M17 Gestion des risques	1.061.249.799,00 98,77%
Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'une prime d'assurance (17.1)	97.000,00		
Nombre d'exploitations agricoles participant à des fonds communs de placement (17.2)	451.600,00		
<b>M20 Assistance technique</b>		<b>13.207.547,17</b>	<b>1,23%</b>
		<b>13.207.547,17</b>	<b>1,23%</b>
<b>Dépense publique totale</b>		<b>1.074.457.346,17</b>	<b>100,00%</b>